

Motion 2178

Cancer du sein de la femme jeune : une priorité de santé publique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le canton de Genève est affecté par un taux très élevé de cancer féminin en particulier de cancer du sein notamment chez les femmes jeunes ;
- que ce cancer mammaire est associé à une importante mortalité ;
- que, en dépit d'un dépistage très développé à Genève, cette affection reste préoccupante pour la santé des citoyennes, même en dépit de traitements très onéreux mais surtout très difficiles à tolérer ;
- que les facteurs responsables de cette incidence élevée nécessitent une recherche synchronisée aux efforts des soignants, surtout une stratégie bien rodée ainsi que des systèmes d'alerte et d'actualisation des risques,

invite le Conseil d'Etat

- à encourager le rapprochement des registres cantonaux romands des cancers, en particulier genevois et vaudois, afin de fournir des renseignements notamment statistiques sur l'impact et l'évolution de la maladie tumorale dans le cadre d'un réseau épidémiologique, permettant un enregistrement de qualité des cancers ;
- à inciter les instances académiques et les organismes cantonaux concernés à développer des projets de santé publique et des recherches susceptibles de contribuer à une amélioration des traitements et de la qualité de vie des personnes atteintes par ces maladies ;
- à présenter au Grand Conseil une évaluation des actions et des politiques de santé actives à Genève, en matière de cancer du sein chez les femmes jeunes dans le cadre du plan national cancer.